

**JEUDI 25 OCTOBRE 2007**  
**BOURSE DU TRAVAIL DE BOBIGNY**  
**De 18H- à 21H**  
**Salle C3**

Deux lois, celle relative à la prévention de la délinquance et celle consacrée à la protection de l'enfance, ont été adoptées le 5 mars dernier.

Les deux concernent directement le travail social, ses fondements, sa place, son fonctionnement notamment dans sa relation avec les populations.

La loi relative à la prévention de la délinquance a suscité de nombreuses oppositions et mobilisations : place et rôle du maire, stigmatisation prédictive, mise en cause de la confidentialité (la municipalité d'Aulnay sous bois vient de voter la mise en place d'un Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles, 2<sup>ème</sup> ville en France).

Certaines dispositions de la loi sur la protection de l'enfance suscitent des interrogations ou des préoccupations, renforcées par la précipitation dans laquelle s'organise actuellement sa mise en application sur le département.

Les textes d'application (circulaires...) et dispositifs déjà existants font apparaître des convergences possibles entre les deux lois.

Pour s'inviter dans ce débat, pour ne pas rester isolé, échanger et savoir ce qui se passe dans nos services (Conseil Général, Education Nationale, PJJ, associations...), parce que nous sommes directement concernés,

le Collectif 93 de résistance au contrôle social,  
le Collectif contre les lois sécuritaires et pour les droits fondamentaux,  
la FSU (SNUASFP, SDU93, SNPES PJJ 93), l'UfictCGT conseil général, le syndicat SUD santé-sociaux 93, le SNMPMI 93,

**vous appellent à une**

**ASSEMBLEE GENERALE DES PROFESSIONNELS  
DE L'ACTION SOCIALE, MEDICO-SOCIALE,  
EDUCATIVE DU 93**